

2009/1500 - Modalités d'attribution et versement des subventions accordées aux particuliers pour les dépenses engagées en matière de diagnostic et de traitement des parcelles et/ou d'une partie ou de la totalité de bâtiments infestés par les insectes xylophages de type termites dans le 5^e arrondissement de Lyon (Direction de l'Ecologie Urbaine) (BMO du 01/06/2009, p. 1034)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Monsieur le Maire, comme vous le savez, la Ville de Lyon dans certains de ses quartiers, et particulièrement dans le 5^e arrondissement, est victime comme beaucoup d'autres villes d'infestation par des insectes xylophages, c'est-à-dire des termites. Ces termites, il importe bien sûr d'en limiter la propagation. Ceci suppose des opérations délicates de diagnostic des zones infestées, de traitement de ces zones et bien évidemment, d'efforts pour éviter que cela ne se propage dans d'autres habitations ou dans d'autres quartiers. Donc, tout cela relève d'efforts réalisés par des professionnels dans un périmètre défini comme contaminé actuellement, et donc comportant ces différents risques.

Tous ces efforts pour que les habitants, les lyonnais concernés les réalisent sans délai, ce qui est important pour le contrôle de cette infestation, pour qu'ils le réalisent sans surcoût excessif, la Ville de Lyon a décidé de leur apporter une participation financière. Donc, il s'agit de cela dans ce dossier, une participation financière à ces efforts d'identification des matériaux contaminés, des moyens pour les traiter et des moyens pour éviter la propagation.

Mme FAURIE GAUTHIER Céline : Monsieur le Maire, chers Collègues, effectivement depuis plus d'un an la Ville poursuit ses efforts pour lutter contre l'infestation par les termites. Aujourd'hui nous délibérons –comme le disait M. Touraine-, pour préciser les modalités de subvention. Vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport.

Outre ces précisions, nous tenons surtout à souligner les avancées, sur trois points :

- tout d'abord la mobilisation des habitants : il est en effet important de souligner l'action de l'Association syndicale de lutte contre les termites du 5^e, avec près de 200 membres, sur 500 parcelles concernées.

Leur investissement est réel : le Bureau a organisé de nombreuses réunions publiques pour informer. Ils ont aussi réalisé un travail conséquent de cahier des charges, pour consulter les entreprises qui traitent les termites. Ainsi, aujourd'hui, l'Association peut conseiller les propriétaires sur les prix, mais aussi orienter vers des entreprises compétentes.

- puis, pour soutenir cette mobilisation des habitants, il faut aussi un soutien technique et la Ville, l'arrondissement, ont su répondre présents. A ce titre, nous souhaitons remercier particulièrement le Service

de l'Ecologie urbaine qui, sous la Délégation de Sylvie Guillaume, est toujours très actif sur le terrain pour fournir de précieux conseils.

Par ailleurs, la Ville a mis en place une communication importante : le Service de l'Ecologie urbaine et le Service de la Mairie du 5^e ont créé un document de présentation qui est aujourd'hui sur le site Internet de la Ville de Lyon. Par ailleurs, la Direction de l'Aménagement urbain transmet une plaquette informative à tous les propriétaires qui souhaitent faire des travaux, par le biais des permis de construire ou des déclarations.

- enfin, pour que le combat s'engage de manière globale et cohérente auprès des propriétaires et des trois villes touchées, la Communauté urbaine joue aujourd'hui son rôle. Comme nous l'avions souhaité en 2008, elle coordonne l'action intercommunale, avec la prise en compte du périmètre des villes de Sainte-Foy et Francheville, également touchées. Ainsi, au Grand Lyon, un coordonnateur a été missionné, une cartographie, sorte de carte d'état major intercommunale, a été réalisée pour que le diagnostic, le mode de traitement, soient définis techniquement avec les villes, de manière cohérente.

Par ailleurs, le Grand Lyon a mis en œuvre des actions spécifiques comme :

- l'aide à l'achat de composteurs,
- la sensibilisation des directions, comme la Direction de la Voirie, qui intervient sur le domaine public ou de la propreté, sur l'évacuation des déchets. Les concessionnaires de réseaux sont également informés.

Aujourd'hui, nous pouvons considérer que les services sont mobilisés et à la recherche de solutions. Par exemple, la Ville et la Communauté urbaine vont expérimenter ensemble un mode d'évacuation de matériaux contaminés ou à risques.

Monsieur le Maire, chers Collègues, aucune collectivité à notre échelle, n'a engagé en France une démarche aussi volontaire que celle que nous engageons. J'espère sur ce sujet, intervenir une dernière fois en Conseil municipal, pour dire que l'infestation est maîtrisée. Merci.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Mme Perraud ne participe pas au vote en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.)

(Adopté.)